

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DAE 37-G** Subvention (35 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein air d'Île-de-France (UNAT Île-de-France) (15<sup>e</sup>).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle entre le Département de Paris et l'UNAT Île-de-France en date du 12 octobre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association UNAT Île-de-France et de l'autoriser à signer un avenant à la convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle du 12 octobre 2015, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association UNAT Île-de-France.

Article 2 : Une subvention de 35 000 euros est attribuée à l'UNAT Île-de-France, domiciliée 8, rue César Franck 75015 Paris (SIMPA 39602 – dossier n° 2016\_06620) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 94, ligne DF55002 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**